

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 14 février 2024 s'est assemblé à 19 heures dans la salle de réunion du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

Secrétaire de séance : *René KOTTMANN*

Présents :

*M. Pierre LANG, Maire,
M^{mes} et MM., Josette KARAS, Bernard PIGNON, Concetta KOENIG, Marc FRIEDRICH, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Jean-Marie HAAS, Adjoint, Fabienne BEAUVAIS, Conseillère régionale Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, René KOTTMANN, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Marc FLAUDER, Isabelle SLAZAK, Josette TARALL, Christine FISTER, Cathy KOCHEMS, Alain LEFÈVRE, Denis PERRIN, Monique VORIOT, Océane BLAISE, Denise HARDER, Christiane BROCKE, Pascal SOSNA, Stéphan ZIMMER, Alain MANISZEWSKI, Patricia MIHELIC, Conseillers municipaux*

Absents excusés : *M^{mes} et MM, Jean-Jacques GRIMMER,*

Ont donné procuration à des membres présents :

*M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN
M. Renaud BLAES donne procuration à M. Marc FRIEDRICH
M^{me} Christiane GAVLOVSKY donne procuration à M^{me} Josette TARALL
Mme Anne ZAPP donne procuration à M^{me} Denise HARDER
M^{me} Aurélie THIRIET donne procuration à M^{me} Patricia MIHELIC*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que la liste des délibérations de cette réunion a été affichée le 21 février 2024 sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie

I. INFORMATIONS

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

1. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION

Numéro	Nom prénom propriétaire du bien	Dénomination propriétaire du bien	Parcelles dossier	Adresse terrain	Date de notification de la décision	Nom et prénom de l'acquéreur
DIA0572 4024V00 06		Société SAINTE BARBE	240000151499	70 RUE DU 3 MAI 57800 FREYMING- MERLEBACH	31/01/2024	
DIA0572 4024V00 05	M. KRYSIAK Robert		240000151061, 240000151063, 240000150729	0037 RUE DE LA FO- RET 57800 Freyming- Merlebach	01/02/2024	M. ASANO- VIC Yann
DIA0572 4024V00 04	Mme JELIDI Sabrina		240000030329, 240000030332, 240000030336, 240000030513, 240000030515	RUE PRINCIPALE 57800 FREYMING- MERLEBACH	25/01/2024	M. HARZOUN Saïd
DIA0572 4024V00 03	Mme MULLER Charlotte		240000260540	0009 IMPASSE DES TILLEULS 57800 Freyming-Merlebach	18/01/2024	M. ZENNER Didier Mme CARREAU Dominique
DIA0572 4024V00 02		SCI LES JARDINS	240000090071	0008 RUE DES JAR- DINS 57800 Frey- ming-Merlebach	18/01/2024	Mme KAUFF- MANN Cindy
DIA0572 4024V00 01	M. SAVO Salvatore		240000200490, 240000200491	0016 AVENUE ROO- SEVELT 57800 Frey- ming-Merlebach	18/01/2024	M. DRIE Lau- rent
DIA0572 4023V01 59		SAINTE BARBE	240000260611	0007 IMPASSE DES PEUPLIERS 57800 Freyming-Merlebach	09/01/2024	ORLANDO Anaïs
DIA0572 4023V01 58		SOCIETE VIVEST	240000210683, 240000210974	0003 RESIDENCE DU GLASSDELL 57800 FREYMING- MERLEBACH	03/01/2024	Mme TRIPODI
DIA0572 4023V01 57	M. MICHELS		240000250817	0039 AVENUE DE LA PAIX 57800 FREYMING-MERLE- BACH	03/01/2024	M. BARKA
DIA0572 4023V01 56	Mme KUKOVICIC		240000060207	0036 RUE DE TOUL 57800 Freyming-Mer- lebach	03/01/2024	M. LIMANI Shqipton
DIA0572 4023V01 55	Consorts MISTRETTA		240000250486, 240000250575, 240000250589, 240000250590, 240000250749, 240000250751	0010 RUE BEETHO- VEN 57800 FREY- MING-MERLEBACH	03/01/2024	M. et Mme ZEMANGUI
DIA0572 4023V01 54		SAINTE-BARBE	240000120095, 240000120096, 240000130255	STE FONTAINE 57800 FREYMING- MERLEBACH	03/01/2024	Communauté de Communes de Freyming- Merlebach
DIA0572 4023V01 53	M. RESZKA et Mme GLOWATA		240000191308	0023 RUE LEON GAMBETTA 57800 Freyming-Merlebach	21/12/2023	M. MAUER Jé- rémy

DIA0572 4023V01 52	Mme DENIS Christelle Chantal		240000070838, 240000070002	RUE DE LA SOURCE 57800 FREYMING-MERLE- BACH	21/12/2023	M. STINNEN et Mme KUNZE
DIA0572 4023V01 51	M. et Mme DENIZ		240000190455, 240000190529, 240000190509, 240000190528, 240000190993	0047 AVENUE ROO- SEVELT 57800 FREYMING-MERLE- BACH	21/12/2023	M. OLMEZ Serkan
DIA0572 4023V01 50	Mr VILBOIS /Mme MUL- LER		240000020257	22 AVENUE DU GE- NERAL DE GAULLE 57800 FREYMING- MERLEBACH	14/12/2023	M. et Mme NA- SRI Youcet et Fatma
DIA0572 4023V01 49	Mme KREBS		240000150850	0018 RUE DAGO- BERT 57800 Frey- ming-Merlebach	14/12/2023	M. FELLAH Bilal
DIA0572 4023V01 48		Société Sainte Barbe	240000151496	178 RUE DE BOUR- GOGNE 57800 FREYMING-MERLE- BACH	12/12/2023	M. KACZMA- REK Remy
DIA0572 4023V01 44		SOCIETE VIVEST	240000210683, 240000210974	0003 RESIDENCE DU GLASSDELL 57800 FREYMING- MERLEBACH	13/12/2023	BLAISE Ca- mille
DIA0572 4023V01 47	Mme KARPP Marie		240000150747	RUE DE BRE- TAGNE 57800 FREY- MING-MERLEBACH	12/12/2023	Mme BONIS Chantal
DIA0572 4023V01 46	Mme KARPP Marie		240000150117	0131 RUE DE BRE- TAGNE 57800 FREY- MING-MERLEBACH	12/12/2023	Mme BONIS Chantal
DIA0572 4023V01 45	SCHMITT		240000020342, 240000020180	0032 RUE DU GENE- RAL DE GAULLE 57800 FREYMING- MERLEBACH	14/12/2023	M. KOEHLER Kevin
DIA0572 4023V01 43	Madame Marie KARPP		240000150117, 240000150747	0131 RUE DE BRE- TAGNE 57800 FREY- MING-MERLEBACH	Dossier sans suite	Mme BONIS Chantal
DIA0572 4023V01 42	Consorts BRACK		240000250515	0008 RUE SAINT HUBERT 57800 Frey- ming-Merlebach	12/12/2023	M. CALISKAN Senol
DIA0572 4023V01 41		SAS SAINTE BARBE	240000191493, 240000191495	Rue Basse 57800 Freyming-Merlebach	24/11/2023	Mme YAVUZ Derya
DIA0572 4023V01 40	M. FRIDERICH Roland		240000090065	0008 RUE DE LA MERLE 57800 Frey- ming-Merlebach	11/12/2023	BALAMAN Zana
DIA0572 4023V01 38	Hugette SCHUH vve MOALLI		240000190640, 240000190637, 240000190638, 240000190639	22 RUE PASTEUR 57800 FREYMING- MERLEBACH	05/12/2023	
DIA0572 4023V01 37	KOENIG René (1/4 PP), KOENIG Jean (1/4 PP), KOENIG Evelyne (1/4 PP)		240000130032	0022 RUE REU- MAUX 57800 FREY- MING-MERLEBACH	05/12/2023	Brunina RA- MONDINO
DIA0572 4023V01 35		SAS SAINTE BARBE	240000151155	0036 RUE FRAN- COIS 57800 Frey- ming-Merlebach	04/12/2023	M. HOUNKPATIN Kafil et Mme SPELTHAHN Christelle
DIA0572 4023V01 34	CORBARA Fabrice et DIEKERT Virginie, en communauté de biens		240000240265	0056 RUE SAINT NI- COLAS 57800 FREY- MING-MERLEBACH	06/12/2023	HUG Virginie
DIA0572 4023V01 33	Mme KARPP Marie		240000150117, 240000150747	0131 RUE DE BRE- TAGNE 57800 FREY- MING-MERLEBACH	Dossier sans suite	Mme Chantal Bonis

2. DÉLIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES
Du 21/11/2023 au 05/02/2024

Renouvellement de concessions funéraires communales

Titre	Concessionnaire	Type de concession	Durée	Cimetière
HO-6220	GORKOWSKI Denise	concession	30	HOCHWALD
FR-6221	ALIOUAT Djamel	concession	30	FREYMING
HO-6218	MAICHLE épouse KROLL Yolande	concession	30	HOCHWALD
FR-6222	HELLERINGER épouse GRIES Brigitte	concession	50	FREYMING
HO-6223	KAZMIERCZAK François	concession	15	HOCHWALD
ME-5323	BONHOMME Robert	concession	15	MERLEBACH
HO-6224	WIRT Christian	concession	50	HOCHWALD
ME-5335	SCARFO Danielle	concession	15	MERLEBACH
ME-5336	LANG Brigitte	concession	15	MERLEBACH
FR-6226	CHRISTOPH-BECKER Ida	concession	30	FREYMING
ME-5337	ROUGE Denise	concession	15	MERLEBACH
FR-6227	CONRATH Clarisse	concession	15	FREYMING
ME-5339	PIECHOCKI Bernadette	concession	30	MERLEBACH
ME-5340	MULLER Geneviève	concession	15	MERLEBACH
ME-5342	RUSCH née FURLAN Isabelle	concession	15	MERLEBACH
ME-5343	WEINERT Michel	concession	30	MERLEBACH
FR-6228	KRATZ Jean, Paul, Georges	concession	30	FREYMING
ME-5344	FORTE vve RIHTAR Geneviève	concession	30	MERLEBACH
FR-6229	BOLESLAVSKY Martine	concession	30	FREYMING
FR-6230	NOWAK Anne-Marie	concession	15	FREYMING
ME-5345	SCHON Gilbert	concession	30	MERLEBACH
FR-6231	WOZNIAK François	concession	15	FREYMING
ME-5346	MULLER épouse LUC Angèle	concession	30	MERLEBACH
ME-5347	WAGNER Christine	concession	50	MERLEBACH

FR-6232	HILPERT-STREIFF Anne-Marie	concession	30	FREYMING
ME-5348	LODÉ Marlène	concession	30	MERLEBACH
ME-5349	INNOCENTE Teresa	concession	30	MERLEBACH
ME-5350	DIETRICH Sandrine	concession	30	MERLEBACH

Délivrance de nouvelles concessions funéraires communales

Titre	Concessionnaire	Type de concession	Durée	Cimetière
ME-5338	SCHULER Thomas	concession	15	MERLEBACH
ME-5341	LANG Pierre	concession	50	MERLEBACH

3. CONTENTIEUX

Contentieux ACMF c/ Commune de Freyming-Merlebach – refus de délivrance d’un permis de construire

En date du 04/11/2020, L’Association Culturelle des Maghrébins de France dépose un recours à l’encontre d’un refus de permis de construire. Le tribunal administratif propose d’entamer une médiation pour tenter de solutionner ce litige, qui débute le 16/02/2021. Les parties ne parvenant pas à trouver d’accord, le médiateur constate l’échec de la médiation le 02/07/2021. Le 20/10/2022, une audience se tient devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Le jugement est prononcé le 10/11/2022 en faveur de la Commune : l’ACMF est déboutée de l’ensemble de ses demandes et doit verser 2 000 € à la Collectivité. Ce dossier est désormais clôturé.

Contentieux Commune de Freyming-Merlebach c/ Etat – remontée de la nappe phréatique.

Pour mémoire, la Ville avait assigné l’Etat en justice à la suite d’un porter à connaissance du Préfet indiquant l’arrêt du pompage des eaux d’exhaure par l’Etat. Cette décision avait pour conséquence une remontée significative de la nappe phréatique risquant de mettre en péril un certain nombre de constructions déjà existantes et de rendre inconstructibles plusieurs terrains sur le ban communal. La Ville demande la nomination d’un expert afin de produire un rapport visant à établir le préjudice subi et demander à l’Etat de respecter les engagements pris à l’arrêt de l’exploitation minière concernant le pompage des eaux d’exhaure.

Le rapport définitif de l’expert a été déposé le 08/11/2023 – il préconise, afin de réduire le risque, la mise en place d’un réseau de pompage permettant de contenir la nappe à moins trois mètres de profondeur sous le terrain naturel. Dans l’intervalle, le Préfet nous a fait parvenir un nouveau porter à connaissance le 12/04/2022 qui permet de contenir la nappe à moins trois mètres de profondeur sous toutes les constructions existantes et les terrains constructibles sur lesquels des projets sont en cours. Les intérêts de la Ville étant protégés dans le cadre de ce nouveau document, il a été décidé de ne pas poursuivre le contentieux.

Contentieux Commune de Freyming-Merlebach c/ un ancien agent de la Ville

Un agent de la Ville a assigné en justice son précédent employeur le garage DERR en vue d'une reconnaissance de maladie professionnelle suite à une exposition à l'amiante. La Ville a été appelée à la procédure par le garage DERR, qui estime que la responsabilité de la Ville pourrait également être mise en cause en tant que dernier employeur de l'agent. Par jugement du 18/05/2022 – le TGI de Metz a débouté l'agent de ses demandes d'indemnisation. Il a interjeté appel de cette décision le 01/02/2023, une audience se tiendra devant la cour d'appel le 19/03/2024.

Contentieux AUCHAN c/ Commune de Freyming-Merlebach

Le 26/01/2023, la société AUCHAN SA a introduit une requête en contestation du permis de construire n° PC 05724022v0006 accordée à la société ALDI. La ville a présenté un mémoire en défense et la Cour Administrative d'appel de Nancy a produit une ordonnance de clôture le 13/10/2023. A ce jour, nous attendons la fixation de la date d'audience.

4. REGISTRE DES ARRETÉS

<u>N° d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Service demandeur</u>
<u>01</u>	04/01/2023	Arrêté portant constitution du comité social territorial de la Ville	N. MAYER
<u>02</u>	10/01/2023	Arrêté de subdélégation de signature concernant une commission de sécurité	C. MENCARELLI
<u>03</u>	16/01/2023	Enlèvement d'office des ordures rue Houillère	F. PAVLIC
<u>04</u>	17/01/2023	Fermeture de pont de la Merle	C. MENCARELLI
<u>05</u>	27/02/2023	Nomination Mme DI VALENTIN – régie des titres de transport ANNULE	C. MENCARELLI
<u>06</u>	14/02/2023	Nomination avocat contentieux Auchan	C. MENCARELLI
<u>07</u>	27/02/2023	Arrêté autorisant un adjoint à représenter la Commune du tribunal correctionnel	C.MENCARELLI
<u>08</u>	27/02/2023	Arrêté portant délégation de fonction a un fonctionnaire (M. KREMER)	C. MENCARELLI
<u>09</u>	01/03/2023	RAPPORTE -Arrêté régisseur titulaire régie des sports	C. MENCARELLI
<u>10</u>	06/03/2023	Arrêté régisseur titulaire régie des sports	C. MENCARELLI
<u>11</u>	07/03/2023	Abrogation sous-régie salles polyvalentes	C. MENCARELLI
<u>12</u>	07/03/2023	Nomination régisseur titulaire régie des salles polyvalentes	C. MENCARELLI
<u>13</u>	16/03/2023	Portant autorisation d'ouverture tardive	S. BREYER
<u>14</u>	23/03/2023	Autorisation N° 5 stationnements taxi Mme Castells	L. HELL

<u>15</u>	03/04/2023	Arrêté portant nomination du régisseur titulaire de la régie des transport	C. MENCARELLI
<u>16</u>	11/04/2023	Arrêté portant délégation de fonction d'officier d'état civil	C. MENCARELLI
<u>17</u>	27/04/2023	Arrête règlementant la circulation rue Eugène et rue Georges	M. OSTER
<u>18</u>	09/05/2023	Modification date du marché pour le jeudi de l'ascension	C. MENCARELLI
<u>19</u>	21/06/2023	Modification arrêté 10/2012 portant création d'une régie de recette relative à la pêche	C. MENCARELLI
<u>20</u>	21/06/2023	Modification arrêté 12/2012 instituant la première sous-regie de recettes relative à la pêche	C. MENCARELLI
<u>21</u>	21/06/2023	Modification arrêté 14/2012 instituant la deuxième sous-regie de recettes relative à la pêche	C. MENCARELLI
<u>22</u>	21/06/2023	Modification arrêté 16/2012 instituant la troisième sous-regie de recettes relative à la pêche	C. MENCARELLI
<u>23</u>	21/06/2023	Modification arrêté 2019/21 instituant la 4 ^{ème} sous-regie de recettes relative à la pêche	C. MENCARELLI
<u>24</u>	04/07/2023	Arrêté délégation de signature à DGS	C. MENCARELLI
<u>25</u>	05/07/2023	Arrêté de péril concernant le bâtiment VOUTERS	C. MENCARELLI
<u>26</u>	11/07/2023	Stéphane BREYER commission sécurité et accessibilité	C. MENCARELLI
<u>27</u>	11/07/2023	ARRETE CREATION ZONE 30 RUE FOCH	C. MENCARELLI
<u>28</u>	12/07/2023	Arrêté relatif aux modes consultations de propriétaires de terrain	C. HINSCHBERGER
<u>29</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à une cheffe de service – opérations funéraires	C. MENCARELLI
<u>30</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à une cheffe de service	C. MENCARELLI
<u>31</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à une cheffe de service – opérations funéraires	C. MENCARELLI
<u>32</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à la DGS	C. MENCARELLI
<u>33</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à un fonctionnaire - HERMANN	C.MENCARELLI
<u>34</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de signature à un fonctionnaire - KOHL	C. MENCARELLI
<u>35</u>	28/08/2023	Arrêté portant délégation de fonction à un adjoint	C.MENCARELLI
<u>36</u>	05/09/2023	Arrêté portant délégation de	C. MENCARELLI

		fonction d'officier d'état civil - Neslihan	
<u>37</u>	05/09/2023	Arrêté portant délégation de signature à un fonctionnaire - SENNER	C. MENCARELLI
<u>38</u>	04/12/2023	Arrêté ordonnant le placement d'un chien dangereux	C. MENCARELLI
<u>39</u>	09/10/2023	Arrêté relatif au placement pur et simple d'un animal dangereux	C. MENCARELLI
<u>40</u>	13/10/2023	Arrêté portant nomination du régisseur foires et marchés	C. MENCARELLI
<u>41</u>	24/10/2023	Arrêté relatif à la décision d'euthanasie d'un animal	C. MENCARELLI
<u>42</u>	07/11/23	Autorisation d'ouverture les dimanches de décembre	L. HELL
<u>43</u>	07/11/2023	Arrêté autorisant l'ouverture d'un ERP - ALDI	C. MENCARELLI
<u>44</u>	08/11/2023	Arrêté portant interdiction du démarchage à domicile	C. MENCARELLI
<u>45</u>	27/11/2023	Portant autorisation d'ouverture tardive	S. BREYER
<u>46</u>	27/11/2023	Mise en demeure ERP	S. BREYER
<u>47</u>	18/12/2023	Arrêté portant mesures relatives à la circulation et à la détention d'animaux domestiques	F. PAVLIC

5. ÉTAT DES MARCHÉS

Entreprise	Montant H.T.	Montant TTC	Opération	Date d'effet
Entreprise SPIE CI-TYNETWORKS	150 121,00 €	180 145,20 €	Enfouissement des réseaux secs Impasse des Fauvettes et Impasse des Rossignols	11/09/2023
MK ETUDES	9 327,50 €	11 193,00 €	Effacement des réseaux secs et de l'éclairage public rue Jules Mission de maîtrise d'œuvre	05/06/2023
SMTPF	56 468,00 €	67 761,60 €	Rénovation en basse consommation de l'éclairage public 2023	16/10/2023
SMTPF	185 952,20 €	223 142,64 €	Enfouissement des réseaux secs rue de France	17/11/2023

W.E.T.P. SAS	227 320,95 €	272 785,14 €	Enfouissement des réseaux secs rue d'Orléans	17/11/2023
DHR NGE PAY- SAGES	80 859,28 €	97 031,14 €	Aménagement du terrain annexe au stade POTIER	22/12/2023
OSMOSE	23 125,00 €	27 750,00 €	Prestation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de foot- ball synthétique au stade POTIER	21/12/2023

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. (*se sont abstenus : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI*)

ORDRE DU JOUR

0. Information sur l'état annuel des indemnités des élus locaux
1. Approbation des comptes de gestion 2023 des Budgets principal et annexe
2. Approbation des comptes administratifs 2023 des Budgets principal et annexe
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget principal
4. Rapport d'orientation budgétaire 2024
5. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 3 139 236 € contracté par ADOMA auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour le financement de la création d'un centre d'hébergement de 24 logements avec bureaux et locaux de service et d'exploitation avenue de la Paix
6. Subventions exceptionnelles
7. Tableau des emplois – Modifications
8. Demande de subvention au titre du FIPD pour le volet vidéoprotection
9. Amicale du Personnel – Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens
10. Association de gestion et de promotion du restaurant d'enfant de la ville de Freyming-Merlebach - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens
11. Adoption de la Convention chantier d'insertion 2024 avec l'Action Sociale Bassin Houiller (ASBH)
12. Contrat de Ville 2024 - Participation communale
13. Signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
14. Adoption de la convention d'objectifs et de financement BAFA/BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur/Directeur)

0. Information sur l'état annuel des indemnités des élus locaux

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Aux termes de ces articles, il revient à la Commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités.

Cet état a été communiqué aux élus à l'occasion de la séance du Conseil municipal.

20240220-1

1. Approbation des comptes de gestion 2023 des Budgets principal et annexe

Vu les propositions de la Commission des finances, réunie le 20 février 2024, portant approbation des comptes de gestion,

Considérant que M^{me} le Trésorier a attesté l'exactitude et l'adéquation des résultats comparés des comptes de gestion et administratifs, tant pour le compte principal que pour le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres,

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité, (*se sont abstenus* : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI)

Adopte les comptes de gestion de l'exercice 2023 :

- du budget principal
- du budget annexe de la Régie municipale des Pompes Funèbres

20240220-2

2. Approbation des comptes administratifs 2023 des Budgets principal et annexe

M. le Maire expose et commente les comptes administratifs de l'année 2023.

La Commission des finances, réunie le 20 février 2024, après les avoir examinés tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, a proposé d'approuver le compte administratif principal et le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres.

Après débats, M. le Maire donne la présidence à M. Bernard PIGNON, Premier adjoint au Maire, puis quitte la salle pour le vote de ce point.

M. Bernard PIGNON, Président, invite l'Assemblée municipale à délibérer.

Le Conseil municipal,

Ouï ce qui précède,

Après débat,

À l'unanimité, (*se sont abstenus* : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI)

Adopte le compte administratif du budget principal et le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres de l'année 2023.

Débat :

M. S. ZIMMER cite la page 22, opération 210 « Travaux sur bâtiments culturels et culturels ». Il aimerait savoir quelles sont les réalisations qui ont été faites.

M. le Maire répond qu'il y a des crédits ouverts pour 141 000 €. Plus particulièrement 113 000 € réalisés et il reste 15 000 € qui ont été reportés sur l'exercice 2024.

M. B. PIGNON précise qu'il s'agit de tous les travaux sur les bâtiments culturels et culturels de la ville comme par exemple le Conservatoire.

M. S. ZIMMER fait référence ensuite à l'opération 197 « Renouvellement éclairage public LED ». Il aimerait en savoir plus.

M. le Maire répond qu'il y a 276 000 € de crédits ouverts et il reste à réaliser 67 761 €.

M^{me} P. MIHELIC cite l'opération 17 « Illuminations de Noël ». Elle relève que 10 000 € ont été inscrits au budget et que ce montant semble insuffisant. Elle souligne que ce sont toujours les mêmes illuminations qui sont installées et qu'il faudrait réserver plus de budget pour ce type de dépense. De plus elle nous informe que l'éclairage de l'église Saint-Maurice a présenté des dysfonctionnements cette année.

M. le Maire répond que chaque année des réclamations concernant les illuminations de Noël ont lieu. En effet, chaque citoyen en voudrait dans sa rue, cependant ce n'est techniquement pas possible. Des choix sont à faire. Les services concernés ainsi que l'adjointe référente ont choisi des points stratégiques comme notamment le rond-point à l'entrée de Merlebach en venant de Forbach.

En outre, il rajoute que nous sommes en pleine préparation du budget 2024 et que des efforts seront proposés en ce sens.

M^{me} P. MIHELIC fait ensuite référence à la page 143, compte 6283, « Frais de nettoyage des locaux ». Elle aimerait savoir si l'entretien des locaux est exclusivement externalisé.

M. le Maire répond que pour la majorité oui. Cependant il reste encore des agents d'entretien notamment dans les gymnases. Il rajoute que les ATSEM sont en charge du ménage dans les écoles maternelles.

M^{me} P. MIHELIC cite ensuite l'article 65811 « Droits d'utilisation informatique en nuage ». Elle se demande pour quelle raison 47 000€ sont inscrits et rien n'a été dépensé.

M. le Maire répond que ces pages expliquent les dépenses de façon analytique et en effet, sur la fonction administration générale il n'y a pas de dépense relative à l'informatique. Pour connaître le montant des dépenses de l'article 65811, il faut aller à la page 102.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget principal

Après avoir adopté le compte administratif,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de
4 194 673,67 €,

Le Conseil municipal,
Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 février 2024,
Où l'exposé de M. le Maire,
À l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **1 490 047,17 €** en section d'investissement du Budget principal 2024 en réserve au compte 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés » en couverture des déficits cumulés de la section d'investissement
- **2 704 626,50 €** en section de fonctionnement du Budget principal 2024 en recette au compte 002 – « Résultat reporté »

4. Rapport d'orientation budgétaire 2024

M. le Maire expose et commente **le rapport d'orientation budgétaire** qui a été transmis avec la convocation à chacun des conseillers municipaux. Le document est également projeté sur grand écran pendant que le Maire en donne lecture.

Le Conseil municipal,
Après débat,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L2312-1 du CGCT et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024. Au cours de ce débat, le Conseil municipal a notamment examiné l'environnement financier, les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette, la structure des effectifs et les actions municipales à venir ; ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Débat :

M^{me} P. MIHELIC s'interroge sur la structure des effectifs. Elle relève qu'il y a beaucoup d'agents contractuels mais elle aimerait savoir quels sont les types de contrats qui sont proposés aux agents (contrats aidés, CDD pour accroissement d'activité...).

M. le Maire répond que plusieurs types de contrats peuvent être conclus. En règle générale, il est proposé un Contrat à Durée Déterminée (CDD) qui est susceptible de se transformer au

terme d'une durée de 6 ans en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

M^{me} P. MIHELIC remarque qu'il y a eu une baisse des impôts de 0,1% alors que pendant environ 25-30 ans la baisse était de 0,2%.

M. le Maire répond qu'une variation peut être constatée sur les dernières années entre 0,1 et 0,2%.

M^{me} P. MIHELIC se réjouit de la reprise de l'opération relative à la construction du Boulodrome. Elle revient de nouveau sur le sujet des impôts fonciers et rapporte que certains habitants ne comprennent pas pourquoi dans le même quartier, pour le même type de maison, ils ne payent pas la même somme, allant même parfois du simple au double.

M. le Maire souligne que ce calcul est particulièrement compliqué et que ce ne sont pas les communes qui fixent les modalités de paiement mais les services des impôts fonciers. Cependant, si les administrés ont l'impression d'être traités injustement, ils peuvent contacter les services du cadastre. Il faut également rappeler qu'une permanence se tient en Mairie au sein de la structure France Services.

M^{me} P. MIHELIC en vient ensuite à la page 16 du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) concernant les places de stationnement du lycée Cuvelette. Elle demande si le versement de subvention est attendu.

M. le Maire répond que sont effectivement attendues des subventions de la Région Grand Est pour l'aménagement du parking et la desserte de bus du futur lycée fusionné.

M^{me} P. MIHELIC s'interroge ensuite sur la requalification du site Vouters. Elle pensait que c'était un projet à dominante communautaire.

M. le Maire répond par la négative, affirmant que, c'est un projet à moitié porté par la ville et à moitié par la Communauté de Communes.

M^{me} P. MIHELIC cite l'article paru dans le Républicain Lorrain le 27 janvier dernier concernant le quartier des Alliés. Elle reprend un extrait au cours duquel le Maire aurait dit : « *nous avons pu faire l'acquisition de cet ensemble commercial* ».

M. le Maire répond que ce n'est pas encore le cas et que le journaliste a pu mal interpréter certaines informations qui lui ont été communiquées.

5. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 3 139 236 € contracté par ADOMA auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour le financement de la création d'un centre d'hébergement de 24 logements avec bureaux et locaux de service et d'exploitation avenue de la Paix

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 156682 en annexe signé entre ADOMA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le mardi 20 février 2024,
Après débat,
À l'unanimité,

Décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Freyming-Merlebach accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 139 236,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 156682, constitué d'une ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 139 236,00 euros (trois millions cent trente-neuf mille deux cent trente-six euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Débat :

M^{me} P. MIHELIC précise qu'il y avait au départ 60 logements, maintenant il y a 24 logements. Elle aimerait avoir plus de détails sur les occupants.

M. le Maire précise qu'il y a beaucoup de bureaux au rez-de-chaussée, ce qui réduit le nombre de logements. Il propose qu'une visite du site puisse être organisée. De plus, les personnes qui vont s'y installer ne sont pas en voie d'expulsion mais bien d'installation et de régularisation. Ces personnes sont totalement suivies par ADOMA.

20240220-6

6. Subventions exceptionnelles

Vu le courrier de l'école maternelle « La Chapelle » du 12 janvier 2024 sollicitant une subvention exceptionnelle,

Vu l'état récapitulatif des participations communales suite à l'action « 10h pour la solidarité » organisé par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach à Aquaglis,

Vu le courrier de l'association Boule Sainte Barbe du 13 février 2024 sollicitant une subvention exceptionnelle,

Vu le courrier du collège Claudie Haigneré du 2 juin 2023 sollicitant une subvention exceptionnelle,

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires scolaire ainsi que des finances réunies respectivement les 14 et 20 février 2024,

Où l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2024 :
 - **760 €** pour l'école maternelle « La Chapelle » pour une sortie pédagogique à la ferme de Guébling
 - **333 € 50** pour la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach dans le cadre de l'action « 10 heures pour la Solidarité »
 - **639 €** pour l'association Boule Sainte Barbe pour l'acquisition de vêtements avec logos de la Ville et de l'association
 - **297 € 50** pour le collège Claudie Haigneré dans le cadre de leur projet « COLLEGE AU CINEMA 2023 » 2 séances de cinéma composent ce projet.
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents y relatifs

20240220-7

7. Tableau des emplois – Modifications

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses dispositions fixées aux articles

L313-1 et suivants,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'adapter le tableau des emplois en fonction de l'organisation de ses services,

ATTENDU que les besoins du service nécessitent de modifier le tableau des emplois permanents en raison notamment de mouvements de personnel liés à des départs de la collectivité, aux promotions et avancements de grade ainsi qu'aux prévisions de recrutements,

Le Conseil municipal

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le mardi 20 février 2024,

À l'unanimité,

DECIDE :

- De créer, au tableau des emplois, les postes suivants :

✓ Filière Administrative :

- Un poste d'attaché principal
- Un poste de rédacteur

✓ Filière Technique :

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- Un poste de technicien
- Un poste d'agent de maîtrise.
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées conformément au Code Général de la Fonction Publique, articles L332-8 à L332.14. Au regard des qualifications et de l'expérience professionnelle détenues, le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire correspondant au grade retenu.

- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants

20240220-8

8. Demande de subvention au titre du FIPD pour le volet vidéoprotection

Vu le projet de renouvellement du parc de vidéosurveillance, comprenant :

- 18 caméras en remplacement d'équipements devenus obsolètes par de nouvelles caméras plus performantes, mieux adaptées aux besoins et aux conditions d'utilisation
- 5 caméras supplémentaires pour équiper de nouvelles zones sensibles, à savoir notamment le complexe sportif Potier dans le cadre de la réhabilitation du site ainsi que la rue des mûres qui doit accueillir le quai de stationnement des bus et le parking du futur lycée fusionné

Attendu qu'il y a lieu de solliciter des partenaires institutionnels pour accompagner financièrement la Ville dans son projet.

Il est proposé de solliciter des subventions pour le projet susmentionné de la façon suivante :

Le coût global de l'opération (23 caméras, équipements et liaisons fibres et radio) est estimé à 182 300 € HT, soit 218 760 € TTC.

Les travaux seront à réalisés en 2024.

Le taux de subvention sollicité auprès du FIPD (Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) 50% du montant hors taxes soit : 91.150€

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 février 2024,

Oùï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à déposer des demandes de subventions y relatives,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives

Débat :

M^{me} P. MIHELIC aimerait savoir de combien de caméras chasseurs sont installées sur Freyming-Merlebach.

M. Marc FRIEDRICH répond qu'effectivement ce type de caméras a déjà pu être installé car il s'agit de matériel peu onéreux. Cependant, la mise en œuvre est compliquée car chaque mouvement est filmé et photographié, ce qui implique que la carte mémoire est vite pleine. Il vaut donc mieux mettre en place des caméras autonome qui seront beaucoup plus efficaces, fiables et précises au niveau de la qualité.

20240220-9

9. Amicale du Personnel – Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 février 2024,

Oùï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens de l'amicale du personnel, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

10. Association de gestion et de promotion du restaurant d'enfant de la ville de Freyming-Merlebach - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil municipal,
 Sur proposition de la Commission des affaires scolaires et des finances respectivement réunies le 14 et 20 février 2024,
 Ouï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,
 Après débat,
 À l'unanimité, (M. KOTTMANN R., Président de l'Association de gestion et de promotion du restaurant d'enfant, ainsi que M^{me} PFISTER C. et M^{me} KOCHEMS F., sortent de la salle au moment du vote)

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la commune et l'Association de Gestion et de Promotion du Restaurant d'Enfants de la ville de Freyming-Merlebach, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

11. Adoption de la Convention chantier d'insertion 2024 avec l'Action Sociale Bassin Houiller (ASBH)

Le chantier d'insertion a pour objet des travaux environnementaux et d'aménagement sur le territoire de la ville. Cette opération suppose l'embauche de 20 personnes en contrat aidé. Une convention entre l'ASBH et la Ville fixe les missions de chacun pour l'organisation du chantier d'insertion.

Le Conseil municipal,
 Sur proposition conjointe de la Commission des affaires sociales et des finances réunies respectivement les 14 et 20 février 2024,
 Ouï l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,
 À l'unanimité

Décide :

- d'adopter la convention financière d'un montant de 55 000 € à conclure avec l'Action Sociale du Bassin Houiller, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

12. Contrat de Ville 2024 – Participation communale

Le Conseil municipal,

Sur proposition conjointe de la Commission des affaires sociales et des finances réunies respectivement les 14 et 20 février 2024,

Où l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité, (*se sont abstenus : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI*)

Décide de cofinancer les projets suivants :

Ingénierie : Mission de chef de projet

Porteur : CCFM

Montant du projet : 46 974 €

Participation communale : 5 793 €

Chantiers éducatifs, permis de construire

Porteur : Moissons Nouvelles

Montant du projet : 61 684 €

Participation communale 2 400 €

Fonds de participation des habitants

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 6000 €

Participation communale : 4500 €

Bourse au permis

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 12 000 €

Participation communale : 4 000 €

Accès à l'emploi, Chantier d'insertion

Porteur : ASBH

Montant du projet : 382 795 €

Participation communale : 55 000 €

Prévention de la délinquance : l'art comme thérapie

Porteur : Moissons Nouvelles

Montant du Projet : 24 661 €

Participation communale : 400 €

13. Signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Le Conseil municipal,

Sur proposition conjointe de la Commission des affaires sociales et des finances réunies

respectivement les 14 et 20 février 2024,

Où l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité, (*se sont abstenus* : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI)

Décide :

- d'adopter le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » ci-annexé,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

Débat :

M^{me} P. MIHELIC reconnaît que le but de ces contrats de ville est louable et que malheureusement tous les quartiers de la Ville ne peuvent pas bénéficier de ce genre d'aide. Mais elle estime qu'il y a une stigmatisation de la population par les actions qui y sont menées (lutte discriminatoire, prévention de la délinquance...). Cela amènerait selon elle, encore plus d'écart avec les autres quartiers de la Ville alors même que les populations y seraient également précaires.

M. le Maire répond que tout d'abord dans ce type d'action, personne ne peut garantir les résultats. Par exemple, jeudi dernier une action a été menée et six personnes de Freyming-Merlebach ont été incarcérées. Pourtant aucune d'entre elles n'est issue du quartier Chapelle. Le quartier Chapelle a été sélectionné car des statistiques ont été réalisées concernant les revenus moyens dans ces quartiers.

M. le Maire ajoute également que des investissements vont être fait dans le quartier Hesselach. Une rénovation de la maison de quartier va notamment être engagée. Il ajoute également que lorsqu'il voit les actions du contrat de ville, il est aussi parfois sceptique à cette éducation à la citoyenneté et à ses bénéfiques. Mais globalement le bilan à Freyming-Merlebach est positif.

M. J.-M. HAAS ajoute que tous les autres quartiers méritent également la plus grande attention. Cela étant, les quartiers où il y a des carences éducatives très importantes, où les parents ne sont pas outillés pour assurer correctement l'éducation de leurs enfants, où les enfants n'ont pas les codes qui leur permettraient d'accéder à la culture et au savoir, il est particulièrement important de mener des actions pour gommer ces différences et carences éducatives de ces enfants notamment et de ces familles.

20240220-14

14. Adoption de la convention d'objectifs et de financement BAFA/BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur/Directeur)

Le Conseil municipal,

Sur proposition conjointe de la Commission des affaires sociales et des finances réunies respectivement les 14 et 20 février 2024,

Ouï l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de financement BAFA/BAFD, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

Pour copie certifiée conforme,
Freyding-Merlebach, le 21 février 2023

Le Maire,
Pierre LANG

Le secrétaire de séance
René KOTTMANN

Réunion du Conseil municipal du 20 février 2024

Liste des délibérations

- 20240220-0 Information sur l'état annuel des indemnités des élus locaux
- 20240220-1 Approbation des comptes de gestion 2023 des Budgets principal et annexe
- 20240220-2 Approbation des comptes administratifs 2023 des Budgets principal et annexe
- 20240220-3 Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget principal
- 20240220-4 Rapport d'orientation budgétaire 2024
- 20240220-5 Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 3 139 236 € contracté par ADOMA auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour le financement de la création d'un centre d'hébergement de 24 logements avec bureaux et locaux de service et d'exploitation avenue de la Paix
- 20240220-6 Subventions exceptionnelles
- 20240220-7 Tableau des emplois – Modifications
- 20240220-8 Demande de subvention au titre du FIPD pour le volet vidéoprotection
- 20240220-9 Amicale du Personnel – Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens
- 20240220-10 Association de gestion et de promotion du restaurant d'enfant de la ville de Freyming-Merlebach - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens
- 20240220-11 Adoption de la Convention chantier d'insertion 2024 avec l'Action Sociale Bassin Houiller (ASBH)
- 20240220-12 Contrat de Ville 2024 - Participation communale
- 20240220-13 Signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
- 20240220-14 Adoption de la convention d'objectifs et de financement BAFA/BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur/Directeur)

ANNEXES

1. Rapport d'orientation budgétaire (point n°4)
2. Convention amicale (point n°9)
3. Convention chantier d'insertion 2024 (point n°11)
4. Contrat de ville 2024-2030 (point n°13)
5. Convention BAFA/BAFD (point n°14)